

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation : 8 janvier 2019

11 présents : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.

Date d'affichage: 23 janvier 2019 <u>1 excusé</u> : Guillaume BÉGUÉ.

<u>3 pouvoirs</u>: Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Anne-Laure OULED SGHAIER (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Laurence LE NEL

N° 2019.01

## APPROBATION DE LA RÉDACTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Madame Françoise CUPIF, Vice-présidente, invite les membres présents lors de la séance du 9 octobre dernier à lui faire part de leurs éventuelles observations sur la rédaction des délibérations prises lors de cette réunion.

A l'unanimité, les membres présents lors de la séance du 9 octobre 2018 :

- ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Pour le Président et par délégation de signature, La Vice-présidente

La Vice-présidente, Françoise CURIF



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation: 8 janvier 2019

Date d'affichage: 23 januar 2019

Nombre de membres en exercice: 15

11 présents : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.

1 excusé: Guillaume BÉGUÉ.

3 pouvoirs: Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET). Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Anne-Laure OULED SGHAIER (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).

Secrétaire de séance: Laurence LE NEL

N° 2019.02

### OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2019 SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET SUR LE BUDGET ANNEXE

Préalablement au vote du budget primitif 2019, le CCAS ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, le Conseil d'Administration peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2018.

Les membres sont invités à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ACCEPTE la proposition.

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice-présidente,

Françoise CUPIF



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation :

8 janvier 2019

Date d'affichage:

23 jenier 2019

Nombre de membres en exercice : 15 11 présents : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.

1 excusé: Guillaume BÉGUÉ.

<u>3 pouvoirs</u>: Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Anne-Laure OULED SGHAIER (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).

Secrétaire de séance : Laurence LE NEL

N° 2019.03

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2018.02 BUDGET ANNEXE EPICERIE SOLIDAIRE TI AN HEOL

Madame Françoise CUPIF, Vice-présidente, informe les membres que le CCAS a répondu à un appel à projets Ferrero/ANDES.

Dans ce cadre, une subvention d'équipement d'une valeur de 3 000 € a été accordée à l'épicerie solidaire Ti An Heol. Un premier acompte de 1450 € a été versé en 2017 et le 2<sup>ème</sup> versement de 1450 €, en 2018. Cela a permis d'investir dans une cuisine équipée, au sein de l'épicerie.

L'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique. Lors de l'élaboration du budget 2018, ces écritures n'ont pas été anticipées.

Aussi, il est nécessaire d'approvisionner le compte 13 918 et le compte 777 et de rééquilibrer par un virement au chapitre 021 et au chapitre 023.



Les membres sont invités à approuver la décision modificative suivante de l'exercice 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT  Dépenses		
Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Article 13918 Subventions d'équipement	+ 145 €	
Recette	s	
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 145 €	
TOTAL	+ 145 €	
SECTION DE FONC	TIONNEMENT	
Recette	s	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		·s
Article 777 Quote-part des subventions d'investissement	+ 145 €	
Dépens	es	
Chapitre 023		
Virement à la section d'investissement	+ 145 €	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2018.02.

Pour le Président et par délégation de signature, La Vice-présidente, Françoise CUPIF



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation : 8 janvier 2019

11 présents : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.

Date d'affichage: 23 janvier 2019 1 excusé: Guillaume BÉGUÉ.

<u>3 pouvoirs</u>: Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Anne-Laure OULED SGHAIER (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Laurence LE NEL

Nº 2019.04

## CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Madame Françoise CUPIF, Vice-présidente, informe les membres que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec le CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le code des assurances,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés public,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDE**

#### Article 1:

Le CCAS de LIFFRÉ mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

#### Article 2:

Les risques à couvrir concernent :

- -les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
- -les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

#### Article 3:

Le CCAS s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice-présidente, Françoise CUPIF



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation :

8 janvier 2019

11 présents : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H, Philippe JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.

Date d'affichage: 23 janvier 2019 1 excusé: Guillaume BÉGUÉ.

3 pouvoirs : Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Anne-Laure OULED SGHAIER (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Laurence LE NEL

N° 2019.05

#### DONS

Madame Françoise CUPIF, Vice-présidente, rappelle que l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS et de l'épicerie solidaire TI AN HEOL ; il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

-La société <u>LINOR-Intermarché de Liffré</u> a fait un don de 700 € en faveur de l'épicerie solidaire TI AN HEOL.

Cette recette sera inscrite au budget 2018.

- -Dans le cadre des inscriptions au banquet du 13 janvier 2019 organisé par le CCAS, un montant total de 1785 € a été recueilli correspondant à « 47 dons » ;
- -Dans le cadre de la bourse aux vêtements d'hiver 2018, l'association <u>La Malle aux Mômes</u>-Liffré a remis un don de 1000 € en faveur de l'épicerie solidaire TI AN HEOL;
- -L'association <u>Ensemble pour l'Avenir</u>-Liffré a clôturé ses comptes et a décidé de faire un don de 134.53 € en faveur du CCAS de LIFFRÉ.
- -L'association du <u>Cercle Celtique de Rennes section Per Roy</u> a fait un don de 1 440 € en faveur de l'épicerie solidaire, dans le cadre d'un Fest Noz organisé à Liffré le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Ces 4 recettes seront inscrites au budget 2019.

Il est proposé aux membres d'accepter ces dons au bénéfice du CCAS et de l'épicerie solidaire TI AN HEOL.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE ces dons au bénéfice du CCAS et de l'épicerie solidaire TI AN HEOL.

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice-présidente, Françoise CUPIF



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation :

8 janvier 2019

JACQUEMIN, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS. 1 excusé: Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Date d'affichage: 23 janvier 2019

<u>3 pouvoirs</u>: Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Anne-Laure OULED SGHAIER (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).

11 présents : Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene

DESILES, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H, Philippe

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Laurence LE NEL

N° 2019.06

### **DIVERS**

#### -Conseil d'Administration du CCAS

Le prochain conseil d'Administration aura lieu Jeudi 7 février 2019, à 18 h 30, au Centre Social.

-Grande collecte dématérialisée organisée par l'épicerie solidaire TI AN HEOL le 8 & 9 février 2019 au Super U et à Intermarché de Liffré.

### -Atelier conversation

Le collectif Liffré Solidarité Accueil et Accompagnement (LISAA), en partenariat avec le CCAS, organise un atelier de conversation les 1<sup>er</sup> et 3èmes samedis de chaque mois, dans les locaux de la médiathèque. L'objectif est de réunir les personnes non francophones qui sont en voie d'acquisition de la langue afin qu'elles puissent s'exprimer en français dans un autre cadre que les cours de français langue étrangère (FLE).

Par ailleurs, Le collectif LISAA organise un goûter, ouvert à tous, le dimanche 10 février 2019, salle Maurice Ravel.

-La Malle aux Mômes: bourse aux vêtements le 22 & 23 mars 2019

#### -ANDES

L'épicerie solidaire de Liffré a adhéré à ANDES a son ouverture en 2015.

Cette association est aujourd'hui en grande difficultés. Lors de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2018, une information de procédure d'alerte par commissaire aux comptes en raison d'éléments de non continuité d'exploitation a été transmises aux associations : les efforts pour redresser les comptes ne permettent pas d'assurer la continuité d'exploitation au-delà de 2018, le Tribunal de Grande Instance est donc saisi, un conciliateur va organiser la cession d'activité. Le groupe SOS qui gère environ 450 structures étudie la reprise. Cette gouvernance ne permettra pas aux épiceries de voter, un comité d'expert et d'orientation seraient prévus.

Suite à ces annonces, l'épicerie de Melun a écrit un courrier soulevant ses inquiétudes :

- Le versement du Crédit National Epiceries Solidaires (CNES) serait incertain;
- La subvention d'approvisionnement Ile de France du Conseil Régional ne serait pas versée puisqu'il s'agit d'un déficit de 79 000 euros : La capacité de gestion, en interne, de l'expert-comptable et du commissaire au compte interroge et pourrait mettre en difficultés les épiceries sociales ou solidaires
- Lors de l'Assemblée Générale, l'épicerie de Melun a manifesté ses inquiétudes sur l'origine des problèmes rencontrés par l'ANDES; le Président de l'ANDES a répondu en mettant en cause les adhérents qui avaient validé les actions, or, les documents comptables ne sont pas transmis aux adhérents (mise à part 2017 et 2018) et ne sont pas publiés au Journal Officiel.
- -La responsabilité de l'ancien directeur a été pointée comme cause majeure des problèmes actuels, mais aucune plainte n'a été porté par ANDES à l'encontre du Directeur et du Trésorier, en complément de la plainte qui a été déposée, à titre personnel, par le Président pour l'imitation de sa signature.

Et soulèvent donc des interrogations :

- -Quelle a été l'utilisation des fonds destinés à l'approvisionnement des épiceries solidaires ?
- -Le fait d'avoir quitus de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ne soustrait en rien un dirigeant à ses obligations légales.
- -L'insolvabilité n'est pas non plus une excuse pour ne pas engager de procédures judicaires nécessaires. La justice doit prendre les décisions.
- Le 9 janvier, le Tribunal de Commerce de Bobigny a étudié le dossier pour une reprise par le Groupe SOS. La réponse se tiendra le 24 janvier.

### -Association VIVRE CHEZ SOI - service de soins à domicile

L'association est dissoute; le portage de repas est repris par le CIAS de Liffré Cormier Communauté; l'ADMR de La Bouëxière reprend le portage de repas pour les communes ne faisant pas parties de Liffré Cormier Communauté.

Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile) est désormais porté par l'EHPAD Val de Chevré de la Bouëxière. La nouvelle association sera constitué en début d'année 2019.

## -Groupe de travail sur les dispositifs existant au CCAS

Le CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de constituer un groupe de travail afin de réévaluer les conditions d'accès aux dispositifs existants (Dispositif sport loisirs culture, chèque eau...) en lien avec les évolutions du public accueilli.

Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Françoise CUPIF, Awena KERLOC'H, Pierre BOURGES, Louis GIEU, Merlene DESILES, Rozenn PIEL sont intéressés pour intégrer ce groupe.

Pour le Président et par délégation de signature, La Vice-présidente,

Françoise CUPIF